

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD

Séance du mardi 22 mars 2022

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 14 mars 2022, s'est réuni le vingt-deux mars deux mille vingt-deux à vingt heures, dans la salle municipale Henri Lambert sous la présidence de M. Bernard HOGUET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Bernard HOGUET, Maire,

Mesdames Sophie RIOULT, Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, Adjoint au Maire, Monsieur Victor BALIER, Conseiller municipal délégué.

Mesdames Marie-Pierre PRIEUR, Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Christelle JARRY, Nathalie LETELLIER ; Messieurs Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Madame Elvira HACHE, Monsieur Xavier PAILLETTE, Conseillers municipaux.

Assistait également à la réunion, Madame Angélique VERROUST, Secrétaire de Mairie.

Après l'appel nominal, M. Serge LECROSNIER est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 8 février 2022 est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. Serge LECROSNIER, Adjoint au Maire en charge des finances, présente la note de synthèse établie conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 accompagnant l'examen du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022.

## **Question N° 2 : Compte de gestion 2021.**

Il est présenté au Conseil Municipal les résultats financiers de l'exercice 2021 établis par la Trésorerie municipale. Sur cette synthèse (document Hélios), on peut vérifier que ces comptes sont parfaitement identiques au compte administratif de notre commune objet de la délibération suivante.

Le Conseil municipal à l'unanimité déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **Question N° 3 : Compte administratif 2021.**

Conformément à la règle, Monsieur le Maire quitte la séance en laissant la Présidence au doyen d'âge. Le Conseil municipal examine en détail ce bilan et effectue des comparaisons avec celui des exercices précédents.

Les montants totaux du compte administratif 2021 sont :

Dépenses de fonctionnement :	975 466.23 €
Recettes de fonctionnement :	1 413 077.76 €
Dépenses d'investissement :	1 107 326.79 €
Recettes d'investissement :	805 681.78 €

En incluant les reports de 2020 (Excédent de 71 234,16€ en fonctionnement et de 49 137,18€ en investissement), l'excédent du compte de fonctionnement 2021 pour 437 611,53€ et le solde négatif des restes à réaliser pour 377 881,00 €, le résultat définitif 2021 à reporter est positif de 180 101,87 €.

Le Conseil municipal approuve ces comptes à l'unanimité et adresse à M. le Maire et aux services, ses félicitations pour la bonne tenue de la comptabilité de notre commune.

#### **Question N° 4 : Affectation du résultat.**

Ayant examiné le compte administratif 2021 et constaté un excédent de 180 101,87 €, le Conseil municipal à l'unanimité décide de reporter cette somme en recette de fonctionnement 2022.

#### **Question N° 5 : Aide pour les voyages des collèges et des lycées ainsi que pour les séjours en colonies de vacances.**

Madame Sophie Rioult, Adjointe aux Affaires Scolaires, propose au conseil municipal d'examiner l'aide accordée aux enfants de Saint-Léonard qui participent avec leur collègue ou leur lycée à des voyages scolaires ainsi qu'à des séjours en colonies de vacances jusqu'à l'âge de 13 ans.

Les conditions sont les suivantes :

- Subvention de 40% du prix du voyage plafonné à 100 €
- Accordée aux enfants qui en font la demande et sur présentation d'une attestation scolaire de participation.
- Sont exclus les petits voyages de 1 à 3 jours.

Adopté à l'unanimité.

#### **Question N° 6 : Subventions aux associations**

Madame Marie-France MOIGNOT, Adjointe au Maire pour la jeunesse, les sports et la culture présente la liste des subventions qui a été établie par la commission éponyme.

Le total s'élève à 19 506.02 € auquel il faut ajouter une provision exceptionnelle de 10 000.00 € qui pourra être attribuée à « GRAINVAL EN FÊTE » et aux AMIS DE LA CHAPELLE dans le cadre du centenaire, selon les programmes qui pourront être mis en place.

Sur ce budget, nous incluons également une provision pour les voyages scolaires et les colonies de vacances. Une réserve pour imprévus a également été constituée. Tout cela porte l'inscription budgétaire à 32 000,00 €.

Madame Marie-Lise DEGREMONT et Monsieur Xavier LECOINTRE, Conseillers municipaux, impliqués dans certaines de ces associations, ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité.

#### **Question N°7 : Enveloppe relative au régime indemnitaire du personnel.**

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour voter une enveloppe maximale de 40 000,00 € au titre du régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Adopté à l'unanimité.

### **Question N° 8 : Budget primitif 2022.**

Le Conseil municipal examine avec minutie la proposition de Budget pour l'année 2022. Ce document avait déjà été présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 1er mars dernier.

Les éléments essentiels sont :

- Equilibré en Dépenses et Recettes de fonctionnement à hauteur de : 1 590 851.87 €
- C'est un budget légèrement supérieur à l'an passé. Il s'appuie sur l'historique de nos dépenses et est ajusté en fonction des éléments que nous pouvons prévoir au moment de sa rédaction.
- Il permet de transférer en investissement une épargne de 329 700.80 €.

Investissements :

- Equilibré en Dépenses et Recettes à : 2 202 501.34 €

Les lignes de recettes ont été évoquées dans la note financière.

Chaque fiche de dépense a été étudiée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Montant total du Budget : 3 793 353,21 €

Il est également présenté le tableau des emprunts au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (Dette en capital de 423 922.01€).

Le Conseil municipal se félicite de cette situation financière favorable et adopte ce Budget primitif 2022 à l'unanimité.

### **Question N° 9 : Vote des taux d'imposition 2022.**

Pour obtenir le montant des recettes de fonctionnement du budget 2022 tel qu'accepté précédemment, un montant de contributions directes de 885 000,00 € est nécessaire.

Il est rappelé que suite à la suppression de la taxe d'habitation, les communes reçoivent dorénavant la part de taxe foncière sur le bâti instituée par le Département. Il convient donc, sans augmenter notre taux de 18%, d'ajouter le taux départemental de 25.36%.

Taxe foncière :  $18.00\% + 25.36\% = 43.36\%$

Taxe foncière sur le non bâti : 44,00 %

Adopté à l'unanimité.

### **Question N°10 : Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques.**

Monsieur François DAUDRUY, Adjoint au Maire en charge des travaux, explique qu'il serait nécessaire que nos services techniques dont l'effectif est de cinq agents, puissent disposer d'un second véhicule utilitaire. Une réflexion est en cours pour déterminer le type de véhicule.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour :

- Accepter l'acquisition d'un second véhicule.
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation dès les choix validés.
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions inhérentes à ce type de dossier.
- Autoriser une dépense de 50 000.00 € maximum.
- La dépense est prévue au budget primitif de 2022.

Autorisation donnée à l'unanimité.

**Question N°11 : Convention autorisant l'installation d'un distributeur de pizzas.**

Monsieur Victor BALIER, Conseiller municipal délégué, présente ce projet d'installation sur notre commune d'un kiosque de distribution de pizzas.

Dans cette optique, il convient de mettre en place une convention avec l'exploitant qui est présentée au Conseil.

Projet validé à l'unanimité.

**Question N°12 : Débat public sur le développement d'un second parc éolien en Centre Manche.**

Monsieur le Maire présente le projet initié par l'Etat qui a saisi la Commission Nationale du Débat Public.

Notre commune située sur la façade maritime concernée est appelée à donner son avis.

Après de multiples échanges, le résultat du vote est le suivant :

CONTRE : Mesdames Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR, Monsieur Claude MAGUET soit 4 voix.

ABSTENTIONS : Mesdames Nathalie LETELLIER, Marie-Lise DEGREMONT, Messieurs Xavier LECOINTRE et Jean-Michel LAMOTTE soit 4 voix.

Projet approuvé à la majorité.

**Questions diverses :**

- Madame Bernadette MALANDAIN, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales, informe le Conseil que le C.C.A.S. a voté une subvention de 1500.00 € en faveur de la nouvelle association « FECAMP AMITIE UKRAINE » créée à l'initiative de notre concitoyen Monsieur Pascal BRONNEC.

- Monsieur le Maire informe que le repas offert aux anciens de la commune est reporté au Dimanche 08 mai 2022.

- Monsieur le Maire indique que dans le cadre des négociations en cours pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'édification du projet « Centre Bourg » un rendez-vous avec la propriétaire est fixé dès demain.

- Monsieur Victor BALIER rappelle l'opération pour le ramassage des déchets épars sur la commune. Le rendez-vous est fixé au samedi 2 avril prochain à 9h30 à la Mairie.

- Monsieur Xavier LECOINTRE s'associe à ses voisins du lotissement les « Hauts de Grainval » pour signaler des incivilités commises par des adolescents autour du « City Stade ». La mise en place d'une organisation « voisins vigilants » est évoquée.

- Madame Christelle JARRY demande à ce que l'on soit attentif à la remise en état des dégâts collatéraux suite au chantier de la rue Victor Coviaux.

- Monsieur Claude MAGUET propose qu'en solidarité avec l'Ukraine, leur drapeau national puisse être hissé sur notre commune. Monsieur Victor BALIER suggère de le placer sous le pavillon français.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h05.